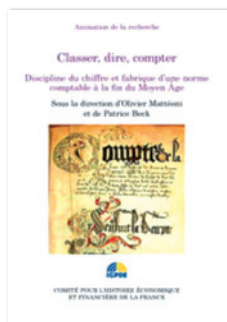


Bibliographie

Nous avons lu pour vous



Classer, dire, compter

Discipline du chiffre et fabrique d'une norme comptable à la fin du Moyen Âge.

Olivier Mattéoni et Patrice Beck (dir.)

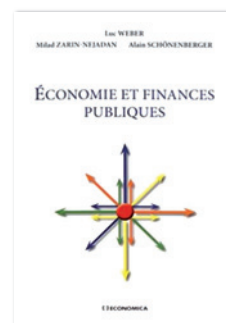
Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Collection Histoire économique et financière – Moyen Âge, 2015, 490 p.

L'importance des archives comptables médiévales n'est plus à démontrer. Dans ces travaux, nombreux et de qualité, les réalités matérielles et formelles des comptes n'ont pas donné lieu à des développements systématiques. Qu'en est-il ainsi des supports, de la taille et des dimensions des registres ou des rouleaux de comptes ? Qu'en est-il de la façon d'ordonner l'information comptable ? Qu'en est-il encore de la mise en page et des décors qui ornent certains comptes ? C'est entre autres autour de ces questions que s'organise le livre *Classer, dire, compter*, dont l'objet est d'interroger l'élaboration des comptes en tant que documents. Il s'agit des actes d'un colloque qui s'est tenu les 10 et 11 octobre 2012, aux Archives nationales et à la Cour des comptes. Si l'espace français a été privilégié dans plusieurs approches, d'autres espaces européens ont été évoqués (Italie, Espagne, Angleterre, Pays-Bas). De même, toutes les comptabilités – comptabilités seigneuriales, comptabilités princières et royales, comptabilités urbaines, comptabilités pontificales, comptabilités hospitalières, comptabilités monastiques – ont retenu l'attention à travers une thématique. Plus encore : ces apports sont complétés

par des éléments de comparaison. En effet, pour mettre en perspective les comptabilités médiévales, une quatrième session a porté son regard sur l'extérieur, avec une plongée vers le Proche-Orient mésopotamien à travers les archives comptables du temple de Mari au II^e millénaire avant J.-C., et une autre dans les pays d'Islam à travers les comptabilités d'État pour une période en partie contemporaine à celle étudiée lors du colloque, les IX^e-XV^e siècles.

Une communication consacrée à la comptabilité privée et la comptabilité publique aux XIX^e et XX^e siècles a conduit à la table ronde conclusive, qui a réuni des praticiens actuels de l'expertise comptable, des magistrats de la Cour des comptes, des juristes et des gestionnaires. Il s'agissait pour eux de réagir aux considérations et réflexions des historiens sur la fabrique de la norme comptable aux derniers siècles du Moyen Âge. La première partie du titre intègre clairement le fait que le compte est un écrit, certes particulier puisqu'il comprend des données chiffrées, mais qui relève fondamentalement d'un acte de rédaction : le verbe « classer » renvoie à une opération d'agencement, de répartition, d'ordonnancement d'informations, de données qu'il faut souvent exposer et détailler – d'où l'importance du cadre matériel de présentation –, alors que le verbe « dire » évoque les mots, le texte, voire le récit. Le compte est un texte ordonné, avec ses parties et ses rubriques, le tout servi par une présentation souvent soignée, agrémentée parfois de lettrines ornées et de motifs décoratifs, qui joue des combinaisons du texte et des chiffres, au service de la mise en ordre de l'information comptable. À la fin du Moyen Âge, le compte connaît des évolutions générales communes à bien des institutions qui en sont à l'origine. C'est la raison pour laquelle le livre insiste sur ces processus d'évolution, résumés dans le titre par deux formulations : « discipline du chiffre », d'une part, « fabrique d'une norme comptable », d'autre part. La question de la fabrique de la norme comptable est riche

de sens. Elle met en jeu des savoirs, des compétences, des impératifs de gestion. Mieux en saisir les contours et les dynamiques permet également de mieux comprendre les transformations cognitives et matérielles qui ont façonné les pratiques d'administration et, au-delà, de gouvernement des hommes à la fin du Moyen Âge. De ce point de vue, l'ouvrage a aussi comme ambition de s'inscrire dans une histoire renouvelée des pouvoirs. ■

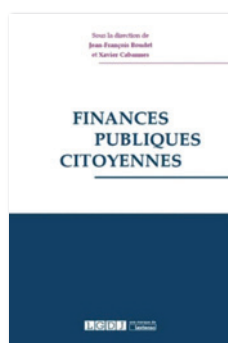


Économie et finances publiques

Luc Weber, Milad Zarin-Nejadan, Alain Schönenberger
Economica, 2017, 480 p.

On regrette parfois que trop peu d'économistes s'intéressent aux finances publiques ou que les deux disciplines universitaires des finances publiques et de l'économie soient trop strictement séparées. Le titre de l'ouvrage de trois universitaires suisses pouvait faire penser à une tentative bienvenue pour rapprocher les deux domaines dont on voit constamment les interférences dans la « vraie vie ». Le lecteur qui partage cet a priori sera déçu car, pour les auteurs, le terme « économie et finances publiques » désigne une seule discipline. C'est une branche de l'économie politique qui s'intéresse aux incidences de l'action de l'État et du secteur public dans l'économie. C'est donc avec les outils de l'économiste (y compris les graphiques et les équations) que sont abordées les trois fonctions de l'État retenues par les auteurs : l'allocation optimale des ressources, la distribution

équitable du revenu et de la fortune, la stabilisation de l'économie. Au passage, le non-économiste pourra se perfectionner dans sa connaissance de sujets tels que les externalités et la politique de l'environnement, les critères d'une politique de redistribution, la politique budgétaire dans le cadre du modèle keynésien... D'autres chapitres présentent d'intéressantes analyses économiques des choix collectifs ou de la décentralisation. La partie la plus proche des finances publiques est celle qui est relative au financement de l'État et notamment l'analyse économique de la fiscalité, les critères d'un bon système fiscal (équité et neutralité), les effets de la fiscalité sur les comportements... À conseiller donc à ceux qui veulent s'initier à l'analyse économique de l'activité de l'État et qui pourront s'appuyer sur un minimum de connaissances fondamentales de l'économie. ■



Finances publiques citoyennes

sous la direction de Jean-François Boudet et Xavier Cabannes
LGDj, Lextenso éditions, 2017, 320 p.

Les contributeurs rassemblés par les universitaires de Paris-Descartes nous invitent à une saine réflexion sur la place du citoyen dans les finances publiques. La

question n'est pas neuve et l'ouvrage fait d'ailleurs référence à l'Antiquité, à un livre peu connu de 1757 « Le financier citoyen » et aux manuels du XIX^e siècle mais elle se renouvelle par un certain effet de mode, par des réactions à l'actualité (les effets de la crise financière de 2008-2009, les scandales de la fraude internationale, la dénonciation des comportements fraudeurs et prévaricateurs de certains politiques, les pertes de repères apportées par le numérique...) qui se traduisent par une aspiration générale à une démocratie plus quotidienne et plus vivante. Or, le constat dominant est que, si la citoyenneté en matière de finances publiques est une évidence (« finances publiques = finances du peuple »), le droit budgétaire et financier est peu ouvert à cette notion et y reste réticent. L'une des raisons est que le citoyen de la Déclaration de 1789 s'est rapidement effacé derrière le contribuable ou derrière l'usager des administrations financières. Or, on peut être contribuable français sans être citoyen (au sens de la jouissance des droits civiques et politiques) de même qu'on peut être citoyen français sans être contribuable. Par ailleurs, la citoyenneté financière ne peut se résumer à l'obligation fiscale même joliment qualifiée de « contribution ». Une autre raison est la médiatisation des relations entre les citoyens et les finances publiques qui passent essentiellement par des institutions à forte légitimité : le Parlement pour ce qui est du consentement à l'impôt, les juridictions financières pour ce qui est du contrôle de la régularité et de la bonne gestion publique et, accessoirement, par quelques autorités administratives indépendantes ou non : Commission d'accès aux documents administratifs, Défenseur des droits, médiateur du ministère des finances. Même si les uns et les autres œuvrent dans l'intérêt du citoyen, celui-ci

n'a que peu de prise réelle sur leurs travaux que ce soit l'élaboration des lois de finances, le jugement des comptes publics ou l'appréciation de la performance des organisations et des politiques publiques. Il existe donc un large champ ouvert pour une démocratisation des finances publiques. Elle comporte des aspects divers et complémentaires qui vont bien au-delà d'un simple renouveau du civisme fiscal : la formation du citoyen qui pourrait être opportunément organisée, l'information financière encore trop restreinte et peu intelligible qui peut évoluer avec les politiques de données ouvertes, la « redevabilité » qui supposerait un approfondissement de la responsabilité financière des gestionnaires publics et, au centre de tout, la participation aux décisions... Le chemin est ardu en raison de la technicité croissante de la matière, des effets ambivalents de la numérisation de la société, des réticences des pouvoirs qui sont disposés à accepter un supplément de citoyenneté dans la seule mesure où il permettrait d'accroître la légitimité des prélèvements obligatoires et des emprunts d'État. Mais il n'est pas hors de portée comme le montrent l'application du principe de transparence du budget de l'Union européenne, le développement des budgets participatifs locaux, les réactions de la population grecque aux diktats de la troïka, les consultations prébudgétaires au Québec, les référendums d'initiative populaire dans certains États américains. « Remettre le citoyen au centre des finances publiques » est un beau projet. En définitive les experts réunis dans cet ouvrage original nous invitent à une éthique des finances publiques, conçues de manière un peu moins technique et un peu plus démocratique. ■

Appel à contribution

Les institutions financières en mai 68

À l'occasion du cinquantenaire de mai 68, *Gestion & Finances Publiques* prévoit de publier un dossier, un numéro spécial ou une série d'articles sur « les institutions financières en mai 68 ».

Le Comité d'histoire de la Cour des comptes vient de donner l'exemple en publiant « la Cour des comptes en mai 68 » de Gérard Capdebosc (*La documentation française*).

Nos lecteurs, individuellement ou au nom d'une institution, sont invités à nous proposer dès maintenant des sujets d'études, des témoignages et des documents.

Contact : Michel le Clainche leclainchemichel@gmail.com ou
Rédaction G&FP Lavoisier SAS 14 rue de Provigny 94236 Cachan cedex